

La Police civile des Nations Unies: Restaurer l'ordre à la fin des hostilités

TABLE DES MATIÈRES

FORMAT D'ETUDE	V
MÉTHODE D'ÉTUDE	VI
LEÇON 1 – LE MAINTIEN DE LA PAIX DES NATIONS UNIES	1
1.1 La Charte des Nations Unies	
1.2 Structure des Nations Unies	
1.3 Principes du maintien de la paix	
1.4 Considérations opérationnelles et tactiques	
1.5 Composition des opérations de maintien de la paix	
1.6 Gestion des opérations de maintien de la paix	
LEÇON 2 – LA POLICE CIVILE	27
2.1 Histoire des opérations de police civile	
2.2 Rôles et fonctions	
2.3 Privilèges, immunités, et responsabilités	
2.4 Exigences générales	
2.5 Exigences particulières	
2.6 Relations culturelles et sociales	
2.7 Interaction avec les médias	
2.8 Organisation et service quotidien	
2.9 Interactions avec les personnels militaires et les ONG	
2.10 Choses à faire et ne pas faire	
LEÇON 3 – SERVICES D'ÉTAT-MAJOR ET ÉTABLISSEMENT	45
3.1 Communications écrites	
3.2 Guide pour la rédaction de rapports	
3.3 Rapport de situation journalière	
3.4 Rapport d'enquête et d'accusation	
3.5 Autres rapports	
LEÇON 4 – LIAISON, NÉGOCIATION, ET MÉDIATION	75
4.1 Liaison	
4.2 Négociation	
4.3 Médiation	
4.4 Recours à des interprètes	

LEÇON 5 – QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET LOGISTIQUES	89
5.1 Notes pour l'orientation d'un POLCIV NU en mission	
5.2 Soutien logistique	
LEÇON 6 – SÉCURITÉ ET PROTECTION	113
6.1 Mesures de sécurité générales	
6.2 Prise d'otage	
6.3 Détention	
6.4 Mines	
6.5 Tireurs isolés	
6.6 Perte de contact radio	
LEÇON 7 – PREMIERS SOINS ET PRÉCAUTIONS DE SANTÉ	135
7.1 Principes de premiers soins	
7.2 Situations médicales nécessitant une assistance de premiers soins	
7.3 Demandes de CASEVAC/MEDEVAC	
7.4 Notification de décès (NOTICAS)	
7.5 Alcool et nourriture	
7.6 VIH, vaccination de base	
7.7 Gestion du stress	
LEÇON 8 – INTRODUCTION AUX COMMUNICATIONS	155
8.1 Communications: les Pour et les Contres des différents outils	
8.2 Règles régissant l'usage des communications des Nations Unies	
8.3 Procédures de communications radio	
8.4 Arrangements postaux	
LEÇON 9 – CONDUITE	171
9.1 Permis et responsabilités	
9.2 Conduite en hiver	
9.3 Conduite dans le désert	
ANNEXE A: ACRONYMES	180
ANNEXE B: SPÉCIMENS DE LETTRES ET DE FORMULAIRES	186
INSTRUCTIONS POUR L'EXAMEN DE FIN DE COURS	196

FORMAT D'ÉTUDE

Ce cours est conçu pour une étude indépendante
à un rythme déterminé par l'étudiant

Le format du cours et le matériel mis à disposition permettent:

- UNE ÉTUDE PAR MODULE
- LA FACILITÉ DE RÉVISION
- UN APPRENTISSAGE PROGRESSIF

RESPONSABILITÉ DE L'ÉTUDIANT

L'étudiant est responsable de/d':

- Apprendre la matière du cours
- Compléter l'examen de fin de cours
- Soumettre l'examen de fin de cours

**Merci de consulter votre courriel de confirmation d'inscription,
ou bien la fin de ce cours pour les instructions relatives
à la façon de passer votre examen.**

MÉTHODE D'ÉTUDE

Vous trouverez ci-dessous des suggestions pour aborder ce cours. Bien que l'étudiant puisse avoir des approches alternatives qui se révèlent efficaces, les conseils suivants ont fonctionné pour beaucoup.

- Avant de commencer à étudier, passez en revue le texte du cours en entier. Notez les objectifs des leçons, ce qui vous donnera une idée de ce qui sera examiné lorsque vous aurez terminé le cours.
- Le contenu doit être direct et logique. Au lieu de mémoriser des détails individuels, efforcez-vous de comprendre les concepts et les perspectives globales.
- Mettez en place des lignes de conduite sur la manière dont vous voulez gérer votre temps.
- Étudiez le contenu de la leçon. Au début de chaque leçon, orientez-vous vers les points principaux. Si vous le pouvez, lisez le texte deux fois afin de vous assurer une compréhension et un apprentissage maximum et laissez passer du temps entre les lectures.
- Quand vous finissez une leçon, prenez le temps de revoir les points principaux de chaque leçon. Pour toute erreur, retournez voir la section correspondante de la leçon et relisez-la. avant de continuer, soyez conscient des éléments qui vous ont conduit à l'erreur.
- Après avoir étudié toutes les leçons, prenez le temps de revoir les points principaux de chaque leçon. Puis, pendant que le cours est encore frais dans votre esprit, passez l'examen final. Il est généralement préférable de passer l'examen final en une seule fois.
- Votre examen sera noté et si vous obtenez une note de 75% ou plus, il vous sera remis un Certificat de réussite du Cours. Si vous obtenez une note inférieure à 75% vous aurez l'opportunité de passer une deuxième version de l'examen final.

LEÇON 1

LE MAINTIEN DE LA PAIX DES NATIONS UNIES

- 1.1 La Charte des Nations Unies
- 1.2 Structure des Nations Unies
- 1.3 Principes du maintien de la paix
- 1.4 Considérations opérationnelles et tactiques
- 1.5 Composition des opérations de maintien de la paix
- 1.6 Gestion des opérations de maintien de la paix

OBJECTIFS DE LA LEÇON

A la fin de la Leçon 1, l'étudiant devrait être en mesure de:

- Comprendre l'histoire de la création des Nations Unies;
 - Apprécier les hauts idéaux et les aspirations insérées dans le Préambule de la Charte des Nations Unies et les moyens d'atteindre ses idéaux tels que décrits dans les Chapitres de la Charte;
 - Comprendre le fonctionnement de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité;
 - Être familier avec certains des départements, bureaux et programmes des Nations Unies;
 - Lister et expliquer les principes du maintien de la paix;
 - Comprendre les considérations tactiques et opérationnelles du maintien de la paix;
 - Être familier avec la composition des opérations de maintien de la paix;
 - Comprendre l'organisation du Département des opérations de maintien de la paix et son rôle dans la direction des opérations de maintien de la paix; et
 - Comprendre les différents niveaux du commandement opérationnel et de contrôle des Opérations de maintien de la paix.
-

1.1 La Charte des Nations Unies

L'histoire des Nations Unies en bref

La Charte des Nations Unies a été signée le 26 juin 1945 suite à la conclusion de la Conférence des Nations Unies sur l'Organisation internationale qui s'est tenue à San Francisco en Californie. Elle est rentrée en vigueur le 24 octobre 1945. Le Statut de la Cour internationale de Justice est une partie intégrale de la Charte.

Le nom de « Nations Unies », imaginé par le Président des États-Unis d'Amérique Franklin D. Roosevelt, fut utilisé pour la première fois durant la Seconde Guerre mondiale au sein de la « Déclaration des Nations Unies », le 1^{er} janvier 1942, quand les représentants de 26 nations engagèrent leurs gouvernements dans une poursuite commune de la guerre contre les puissances de l'Axe.



Le siège des Nations Unies à New York, New York.
(Photo de Harvey J. Langholtz)

Avant la mise en œuvre des Nations Unies, les États avaient établi les premières organisations internationales dans le but de coopérer sur certaines initiatives spécifiques. A titre d'exemple, l'Union Internationale des Télécommunications fut fondée en 1865 sous le nom de l'Union Télégraphique Universelle, et l'Union Postale Universelle fut établie en 1874. Les deux sont aujourd'hui des agences spécialisées des Nations Unies.

En 1899, la Conférence internationale de la paix de La Haye se tint avec l'objectif d'élaborer des instruments pacifiques de résolution des crises, de prévenir les guerres, et de codifier les règles de la guerre. Elle adopta la Convention sur le règlement pacifique des différends et mis sur pied la Cour permanente d'arbitrage qui commença ses travaux en 1902.

L'ancêtre des Nations Unies fut la Société des Nations, une organisation conçue dans des circonstances similaires dans le contexte de la Première Guerre mondiale et créée en 1919 par le Traité de Versailles dans le but de « promouvoir la coopération internationale et de préserver la paix et la sécurité ». L'Organisation internationale du travail (OIT) fut aussi créée par le Traité de Versailles comme une agence affiliée à la Société. La Société des Nations cessa ses activités après n'avoir pu empêcher de prévenir la Seconde Guerre mondiale.

En 1945, des représentants de 50 pays se rencontrèrent à San Francisco à la Conférence des Nations Unies sur l'organisation internationale dans le but d'écrire la Charte des Nations Unies. Les délégués délibéraient sur la base de propositions préparées par les représentants de Chine, d'Union soviétique, du Royaume Uni et des États-Unis d'Amérique dans le cadre d'une villa connue sous le nom de Dumbarton Oaks à Washington, D.C., en septembre et octobre 1944.

La Charte fut signée le 26 juin 1945 par les représentants des 50 pays présents. La Pologne, qui n'était pas représentée à la Conférence, la signa par après devint l'un des 51 États Membres fondateurs. Les Nations Unies ont officiellement commencé d'exister le 24 Octobre 1945, quand la Charte fut ratifiée par la Chine, la France, l'Union soviétique, le Royaume Uni, les États-Unis d'Amérique et par une majorité d'États signataires. Pour cette raison, la journée des Nations Unies est célébrée le 24 octobre de chaque année.¹ Par exemple, le 24 octobre 1947, fut officiellement lancé par l'Assemblée générale le « Jours des Nations Unies », et le 24 octobre 1949, fut posé la première pierre de l'actuel Siège des Nations Unies à New York. A la fin de l'année 2004, les Nations Unies comptaient quelques 191 États Membres. Les derniers à rejoindre l'organisation furent la Suisse et le Timor-Leste en 2002.

La Charte des Nations Unies

La Charte est l'instrument constitutif des Nations Unies, lequel statue sur les droits et obligations des États Membres et établit les organes et procédures de l'Organisation. Les buts des Nations Unies, tels qu'inscrits dans la Charte sont de le maintien de la paix et de la sécurité internationales, le développement de relations amicales entre nations, la coopération internationale dans le but de résoudre les problèmes internationaux d'ordre économique, social, environnemental, culturel et humanitaire, ceci en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, enfin d'être le centre où s'harmonisent les efforts des nations vers ces fins communes.

La Charte se compose d'un préambule, de 19 chapitres et de 11 articles. Une note introductive contient les dates de signature de la version originale ainsi que tous les amendements. L'esprit du Préambule reflète les paragraphes d'introduction de la Charte des Nations Unies :

Nous, peuples des Nations Unies, résolu

- *A préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances,*
- *A proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes, ainsi que les nations, grandes et petites,*
- *à créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international,*
- *à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande*

et à ces fins

- *à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage, et*
- *à unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationale²*
- *à accepter des principes et instituer des méthodes garantissant qu'il ne sera pas fait usage de la force des armes, sauf dans l'intérêt commun,*
- *à recourir aux institutions internationales pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples,*

¹ Extrait du livre historique, "Basic Facts about the United Nations," 2000.

² Souligné en gras par les auteurs.

avons décidé d'associer nos efforts pour réaliser ces desseins

en conséquence, nos gouvernements respectifs, par l'intermédiaire de leurs représentants, réunis en la ville de San Francisco, et munis de pleins pouvoirs reconnus en bonne et due forme, ont adopté la Charte des Nations Unies et établissent par les présentes une organisation internationale qui prendra le nom de Nations Unies.

Autant les idéaux poursuivis sont-ils hautement louables, autant la réalité du monde nous fait prendre conscience que nous sommes encore loin de ces derniers. Mais les soldats de la paix poursuivent-ils à leur manière à la recherche de cet idéal.

La structure de la Charte est claire, et les sous-titres des chapitres aident à en comprendre la composition, par exemple, « Chapitre I – Buts et principes ». Pour la Police civile, ainsi que pour les autres composantes du maintien de la paix, les chapitres les plus importants sont les Chapitres V à VII (Conseil de sécurité, règlement pacifique des différends, actions menées contre une menace contre la paix, d'une rupture de la paix ou d'un acte d'agression). Les décisions importantes du Conseil de sécurité et les éléments qui conditionnent le lancement d'une opération de paix au nom des Nations Unies sont clairement définis dans ces chapitres.

Contenu de la Charte des Nations Unies

Chapitre I	Buts et principes
Chapitre II	Membres
Chapitre III	Organes
Chapitre IV	Assemblée générale
Chapitre V	Conseil de sécurité
Chapitre VI	Règlement pacifique des différends
Chapitre VII	Actions en cas de menace contre la paix, de rupture de la paix et d'acte d'agression
Chapitre VIII	Accords régionaux
Chapitre IX	Coopération économique et sociale internationale
Chapitre X	Conseil économique et social
Chapitre XI	Déclaration relative aux territoires non autonomes
Chapitre XII	Régime international de tutelle
Chapitre XIII	Conseil de tutelle
Chapitre XIV	Cour internationale de justice
Chapitre XV	Secrétariat
Chapitre XVI	Dispositions diverses
Chapitre XVII	Dispositions transitoires de sécurité
Chapitre XVIII	Amendements
Chapitre XIX	Ratification et signature

La Charte complète est disponible sur internet à : <http://www.un.org/aboutun/charter/index.html>

1.2 Structure des Nations Unies

Établis par la Charte, la structure principale des Nations Unies s'accorde avec la poursuite de ses objectifs. Les six principaux organes (Chapitre III, Article 7, No 1) des Nations Unies sont :

- L'Assemblée générale - Chapitre IV
- Le Conseil de sécurité - Chapitre V
- Le Conseil économique et social - Chapitre X
- Le Conseil de tutelle - Chapitre XII
- La Cour internationale de justice - Chapitre XIV
- Le Secrétariat - Chapitre XV

Cinq des principaux organes sont basés au siège des Nations Unies à New York. Le sixième, la Cour internationale de Justice, est basé à La Haye, aux Pays-Bas. Par contre, la famille des Nations Unies est bien plus large, et comprend d'autres organes subsidiaires, 15 agences et différents programmes et fonds (Chapitre III, Article 7, No 2).

L'Assemblée générale des Nations Unies

Le 10 janvier 1946, la première Assemblée générale, avec les 51 États fondateurs représentés, s'est ouverte à Central Hall, Westminster, Londres et a adopté sa première résolution le 24 janvier 1946. Son premier thème de discussion était l'emploi pacifique de l'énergie atomique et l'élimination des armes atomiques et de destruction massive.



L'assemblée générale se prépare pour une session régulière des États Membres.

L'Assemblée générale des Nations Unies occupe une place spéciale au sein des relations internationales puisque tous les États Membres des Nations Unies y sont représentés. L'Assemblée se réunit dans le cadre de sessions régulières annuelles ainsi que dans le cadre de sessions spéciales s'il y a lieu de le faire. La session régulière se tient de septembre à décembre. Si nécessaire, elle peut reprendre une session ou bien tenir une session spéciale ou bien d'urgence pour discuter de sujets particuliers. Quand l'Assemblée n'est pas en réunion, le suivi du travail est réalisé par six comités, qui agissent au titre d'organes subsidiaires, ainsi que par le Secrétariat. La principale fonction des sessions de l'Assemblée est de considérer les problèmes internationaux les plus pressants, ceci dans le cadre des principes énumérés dans la Charte des Nations Unies.

Une majorité des deux tiers peut prendre des décisions sur des « questions importantes » touchant au maintien de la paix et de la sécurité, l'admission de nouveaux membres, l'élection des Membres au sein des organes des Nations Unies, le budget de l'Organisation, ainsi que d'autres questions budgétaires. D'autres décisions sont prises à la majorité simple. Ces dernières

années, un effort particulier a été fait pour favoriser la prise de décisions par consensus, plus que d'engager des votes formels. Chaque État membre dispose d'un droit, quel que soit le nombre d'habitants la composant, son pouvoir économique ou sa force militaire. Le droit de vote à l'Assemblée générale se voit limité par la Charte des Nations Unies seulement dans certaines circonstances, par exemple si l'État membre n'a pas payé ses cotisations à l'Organisation (Chapitre VI, Article 19).

Dans le but de pouvoir traiter le grand nombre de questions et de problèmes qui sont présentés à l'Assemblée chaque année, l'Assemblée délègue la plupart des questions aux six principaux Comités. Les Comités qui s'occupent des questions de maintien de la paix incluent le Premier, le Quatrième et le Cinquième Comité. Les six principaux Comités³ incluent :

- Premier Comité: Désarmement et sécurité internationale
- Second Comité: Questions économiques et sociales
- Troisième Comité: Questions sociales, humanitaires et culturelles
- Quatrième Comité: Affaires politiques spéciales et de décolonisation
- Cinquième Comité: Questions administratives et budgétaires
- Sixième Comité: Questions juridiques

Le Conseil de sécurité des Nations Unies

Le 17 janvier 1946, Le Conseil de sécurité se rencontrait pour la première fois à Londres et adoptait ses règles de procédure. Le but fondamental du Conseil de sécurité est de pouvoir assurer une action prompte et effective de la part des Nations Unies. Aussi, ses Membres confèrent au Conseil la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales et reconnaissent que dans la poursuite des actions engagées dans le cadre de ses responsabilités, le Conseil de sécurité agit en leur nom. Le Conseil de sécurité peut se réunir à n'importe quel moment, de jour ou de nuit, quand la paix est menacée. Dans la Charte, principalement dans le cadre des Chapitres VI, VII et VIII, tous les États Membres ont la responsabilité d'exécuter les décisions du Conseil.

Le Conseil de sécurité se compose de cinq membres permanents (Chine, France, Russie, Royaume Uni et États-Unis d'Amérique) et de dix membres non permanents, cinq étant élus chaque année par l'Assemblée générale pour une période de deux ans. La Présidence du Conseil change tous les mois, par ordre alphabétique des États Membres. Les décisions du Conseil nécessitent neuf votes affirmatifs. Hormis sur des questions de procédure, une décision ne peut pas être prise si l'un des membres permanents vote « non ». En d'autres termes, les décisions ne peuvent se prendre en cas de vote négatif de l'un des membres permanents et doivent idéalement recueillir l'unanimité des membres permanents. Ce droit spécial dévolu aux membres permanents – qui peut empêcher la prise de décisions au Conseil de sécurité – s'appelle le droit de « veto ».

Quand le Conseil analyse une menace à la paix internationale, il étudiera en premier les moyens de résoudre le différend de manière pacifique. Il peut proposer des modes de règlement du conflit ou bien agir comme médiateur. En cas de conflit, le Conseil essaye de négocier un

³ Pour plus d'informations, voir <http://www.un.org/ga/57/index.html>.

cessez-le-feu ; il peut aussi envoyer une mission de maintien de la paix pour aider les parties à maintenir la trêve et garder les forces hostiles loin les unes des autres.

Le Conseil peut aussi prendre des mesures pour imposer ses décisions. Il peut ainsi imposer des sanctions économiques ou ordonner un embargo sur les armes. A de rares occasions, le Conseil a autorisé les États membres à utiliser « tous les moyens en leur possession », incluant l'action militaire, pour s'assurer de la mise en œuvre de ses décisions.⁴

Le Secrétariat

Le Secrétariat a la charge du travail administratif et du suivi quotidien du travail qui lui est demandé par l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité ainsi que les autres organes. Ses responsabilités sont aussi variées que les questions traitées par les Nations Unies.

A sa tête est le Secrétaire général, qui agit en tant que « chef administratif de l'Organisation » lequel à ce titre supervise l'ensemble des activités de conception et de suivi administratifs. Le Secrétaire général est nommé par l'Assemblée générale sur recommandation du Conseil de sécurité pour une période de cinq ans, avec possibilité de renouvellement. A côté de ses tâches régulières, le Secrétaire général peut attirer l'attention du Conseil de sécurité sur tout sujet qui pourrait à ses yeux menacer la paix et la sécurité internationales.⁵

Le Secrétariat se compose de bureaux et départements qui regroupent un personnel de près de 8,900 personnes en provenance de quelques 170 pays. Les sièges des Nations Unies se retrouvent non seulement à New York mais aussi à Addis Ababa, Bangkok, Genève, Nairobi, Santiago, Vienne ainsi que dans d'autres bureaux au travers de la planète. Les départements et bureaux installés au siège des Nations Unies à New York incluent :

- | | |
|---|--------------|
| • Cabinet du Secrétaire général | CSG |
| • Bureau des services de contrôle interne | BSCI |
| • Bureau des affaires juridiques | BAJ |
| • Département de l'information | DIP |
| • Département des opérations de maintien de la paix | DOMP |
| • Département des affaires politiques | DAP |
| • Bureau de la coordination des affaires humanitaires | OCHA |
| • Département de l'administration et de la gestion | DAG |
| • Département de la coordination des politiques et du développement durable | DCPDD |
| • Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques | DESA |
| • Département des services de gestion pour le développement | DSGD |

En plus, les Nations Unies disposent d'un certain nombre d'autres programmes et organes:

- | | |
|--|---------------|
| • Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés | HCNUR |
| • Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme | CNUDH |
| • Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues | PNUCID |

⁴ Pour plus d'informations, voir <http://www.un.org/docs/sc>.

⁵ Chapitre XV, Article 99 de la Charte des Nations Unies.

- | | |
|--|---------------|
| • Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement | CNUCED |
| • Programme des Nations Unies pour l'environnement | PNUE |
| • Centre des Nations Unies pour les établissements humains | CNUEH |
| • Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient | UNRWA |

Les Nations Unies disposent aussi de sept Commissions Régionales:

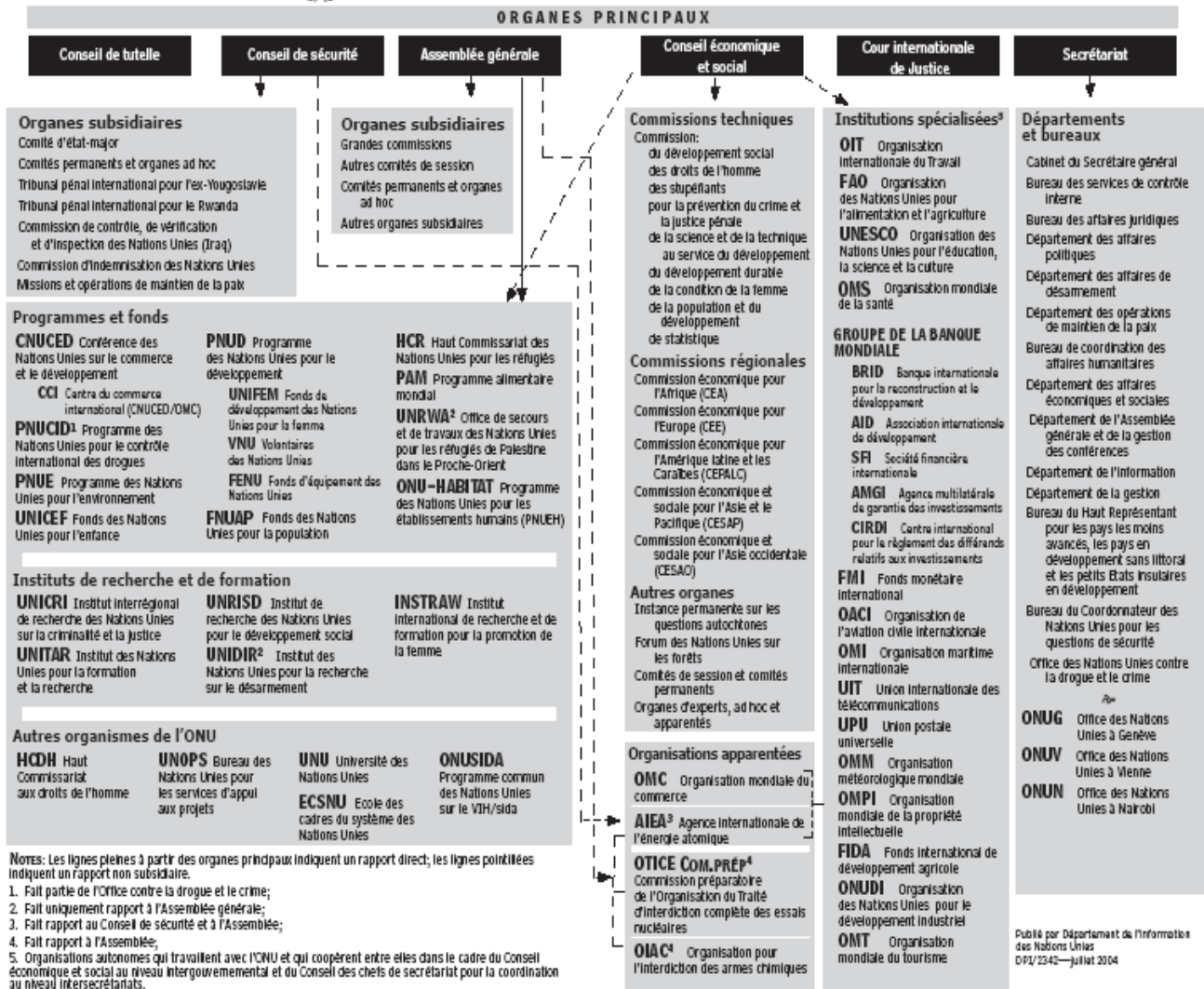
- | | |
|---|---------------|
| • Commission économique pour l'Afrique | CEA |
| • Commission économique pour l'Europe | CEE |
| • Commission économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes | CEPALC |
| • Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique | CESAP |
| • Commission économique pour l'Asie occidentale | CESAO |

L'observateur de Police Civile peut être amené à rentrer en contact avec certains de ces programmes, agences ou commissions, lesquels travaillent souvent comme partenaires dans le cadre d'une mission de maintien de la paix. Les plus communs sont :

- **Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés – HCNUR -**, situé à Genève et financé sur la base de contributions volontaires, a pour mission d'assurer la protection de plus de 19 millions de réfugiés sur la planète et de s'assurer du respect des dispositions du droit des réfugiés ainsi que de leur statut légal dans leur pays d'asile.
- **Le Fonds des Nations pour l'enfance – UNICEF-**, dont le siège est à New York, est financé au moyen de contributions volontaires. Le Fonds aide les pays en développement qui le demandent à améliorer la qualité de vie des enfants grâce à des services peu coûteux de santé maternelle et infantile, de nutrition, d'hygiène et d'éducation, ainsi que des secours d'urgence.
- **L'institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement – UNIDIR -** mène des recherches indépendantes sur le développement et les problèmes connexes, notamment ceux qui touchent à la sécurité internationale.
- **L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient – UNRWA -**, a son siège à Vienne et est financé au moyen de contributions volontaires versées principalement par des gouvernements. Il offre des services d'éducation, de formation et de santé ainsi que des secours à quelques 2,4 millions de réfugiés arabes en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne et dans les territoires occupés de Cisjordanie et de la bande de Gaza.
- **Les Volontaires des Nations Unies (VNU)**, basé à Genève, est composé de professionnels qualifiés, expérimentés et motivés de 120 pays, qui mettent volontairement leurs compétences à la disposition de l'ONU.
- **Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)**, basé à New York, est le plus grand organisme multilatéral d'assistance technique et de pré-investissement en faveur des pays en voie de développement. Il appuie plus de 6000 projets dans environ 150 pays.

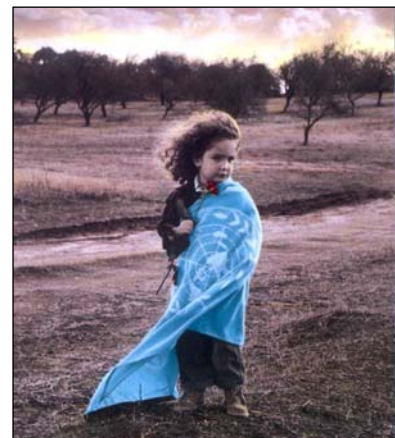
L'organigramme suivant présente la structure du système des Nations Unies:

Le système des Nations Unies



1.3 Principes du maintien de la paix

Garder la paix mondiale est le principal but des Nations Unies. Dans le cadre de la Charte, les États Membres s'accordent à régler leurs différends grâce à des moyens pacifiques et à se retenir de menacer ou de faire usage de la force à l'encontre d'autres États. Par contre, quand la Charte des Nations Unies fut rédigée à la fin de la Seconde Guerre mondiale, les fondateurs cherchaient à développer un document et une organisation qui empêcheraient l'occurrence d'une nouvelle guerre mondiale. Le concept de maintien de la paix n'était pas inclut dans la Charte des Nations Unies, et le mot de « maintien de la paix » n'apparaît jamais dans la Charte.



Unis pour un monde meilleur.
(Photo de Michael Inderwisch, Officier de l'UNMIK).

LEÇON 1 TEST DE FIN DE LEÇON

1. Quand et où les Nations Unies sont elles officiellement vu le jour?
 - A. En 1919 suite à la Première Guerre mondiale au Traité de Versailles;
 - B. En octobre 1944 à Dumbarton Oaks à Washington, D.C.;
 - C. Le 24 octobre 1945 suite à la ratification par une majorité des nations réunies à San Francisco en juin 1945;
 - D. Le 24 octobre 1949 avec la pose de la première Pierre du Siècle des Nations Unies à New York.

 2. Quels sont les principaux organes des Nations Unies?
 - A. L'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social, le Conseil de tutelle, la Cour internationale de Justice, le Secrétariat;
 - B. L'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, l'UNICEF, le Conseil de tutelle, la Cour internationale de Justice, le Secrétariat;
 - C. L'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social, le Conseil de tutelle, la Cour pénale internationale, le Secrétariat;
 - D. L'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social, le Conseil de tutelle, l'Agence internationale de l'énergie atomique, le Secrétariat.

 3. De combien de votes chaque nation dispose-t-elle à l'assemblée?
 - A. Les votes à l'AG sont calculés en fonction du PNB;
 - B. Chaque nation dispose d'un vote;
 - C. Seuls les membres permanents peuvent voter;
 - D. Le nombre de votes est calculé sur la base de la population.

 4. Quel est l'organe principal qui prend en charge le travail administratif des Nations Unies?
 - A. Le Secrétariat;
 - B. le DOMP;
 - C. Le Secrétaire général;
 - D. Les missions diplomatiques à New York.

 5. Qu'est ce que le DOMP?
 - A. Le Département de l'organisation du maintien de la paix;
 - B. Le Département des organisations de paix;
 - C. La Division des opérations de paix;
 - D. Le Département des opérations de maintien de la paix.
-

6. Quel est le chapitre de la Charte des Nations Unies en charge du règlement pacifique des différends?
- Chapitre V;
 - Chapitre VI;
 - Chapitre VII;
 - Chapitre VIII.
7. Des affirmations suivantes, quelle est la meilleure définition du maintien de la paix des Nations Unies?
- L'usage collectif de personnels militaires internationaux dans le but d'imposer la volonté des membres permanents du Conseil de sécurité;
 - L'exercice de tous les ressorts de la diplomatie et de l'intervention militaire dans le but de préserver et imposer la paix;
 - Le déploiement d'une présence des Nations Unies sur le terrain avec le consentement des parties concernées, engageant habituellement des personnels militaires, de police civile et/ou civils des Nations Unies;
 - Une série de missions *ad hoc*, chacune destinées à résoudre les besoins d'un conflit spécifique.
8. Selon le rapport Brahimi, les objectifs d'un mandat émanant du Conseil de sécurité, doivent être:
- Clairs, crédibles et efficace;
 - Clairs, crédibles et réalisables;
 - Simple, crédibles et réalisables;
 - Clairs, légaux et réalisables.
9. Une mission de maintien de la paix est principalement une opération _____.
- Politique;
 - Militaire;
 - De Police civile;
 - D'observation.
10. Quel bureau ou département des Nations Unies a la responsabilité de planifier, préparer, diriger et gérer tous les aspects d'une mission de paix des Nations Unies?
- Le Secrétaire général;
 - Le HCNUR;
 - Le PNUD;
 - Le DOMP.

ANSWER KEY

1C, 2A, 3B, 4A, 5D, 6B, 7C, 8B, 9A, 10D
